

JEUNE ÉDUCATEUR FÉDÉRAL

NIVEAU 3



- > La formation doit être validée par la CNF ;
- > Elle est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF ;
- > La formation peut être déléguée à un CoDep sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification Moniteur fédéral ou Instructeur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteurs ou instructeurs, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés ;

Conditions d'admission et pré-requis

- > Être volontaire et motivé ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Avoir été dans une École française de vélo pendant au moins 3 ans ;
- > Avoir 16 ans dans l'année et moins de 18 ans au premier jour du stage ;
- > Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction

- > Il est considéré comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité ;
- > En tant que mineur, il ne peut exercer qu'en présence d'un éducateur fédéral majeur.

Le Jeune éducateur fédéral se verra attribuer le diplôme d'initiateur à l'âge de 18 ans avec les prérogatives ci-dessous :

- > C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- > Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- > Il accompagne et anime un groupe ;
- > Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- > Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- > Il peut créer une École française de vélo ;
- > Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-École ».

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience ;
- > Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques ;
- > Stage pratique en structure.

Évaluation

- > Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - compétences pédagogiques : appréciées au travers de situation d'encadrement,
 - compétences techniques : appréciées au travers de mises en situations techniques,
 - connaissances réglementaires : appréciées au travers de questionnement, de cas pratiques et d'échanges d'expériences ;
 - Sécurité dans la pratique : appréciée lors de la pratique.
- Suite à la séquence, le responsable du stage rend suite à la séquence de formation un avis sur chacun des stagiaires. En

cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;

- > Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les six mois qui suivent le stage d'initiateur.

Il se déroule :

- sous couvert d'un éducateur fédéral (initiateur ou moniteur) identifié et validé par le responsable pédagogique du stage,
- il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de trois séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes,
- un compte rendu relatif à la mise en place de ces trois actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis et au responsable pédagogique de la formation. Le compte-rendu devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation. Les fiches de séances devront obligatoirement être annexées au compte-rendu.

Qualification

- > L'acquisition de la qualification d'initiateur est validée par le DRF au regard des documents suivants : après avis du responsable du stage, (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique.
 - L'avis rendu par l'équipe pédagogique (responsable pédagogique et formateurs).
 - Le compte-rendu complet avec l'avis du responsable pédagogique.
- > La qualification d'Initiateur est définitivement acquise le jour des 18 ans du jeune.



DURÉE TOTALE : 40 H

Programme de formation

Identique à l'Initiateur fédéral (fiche E5).

